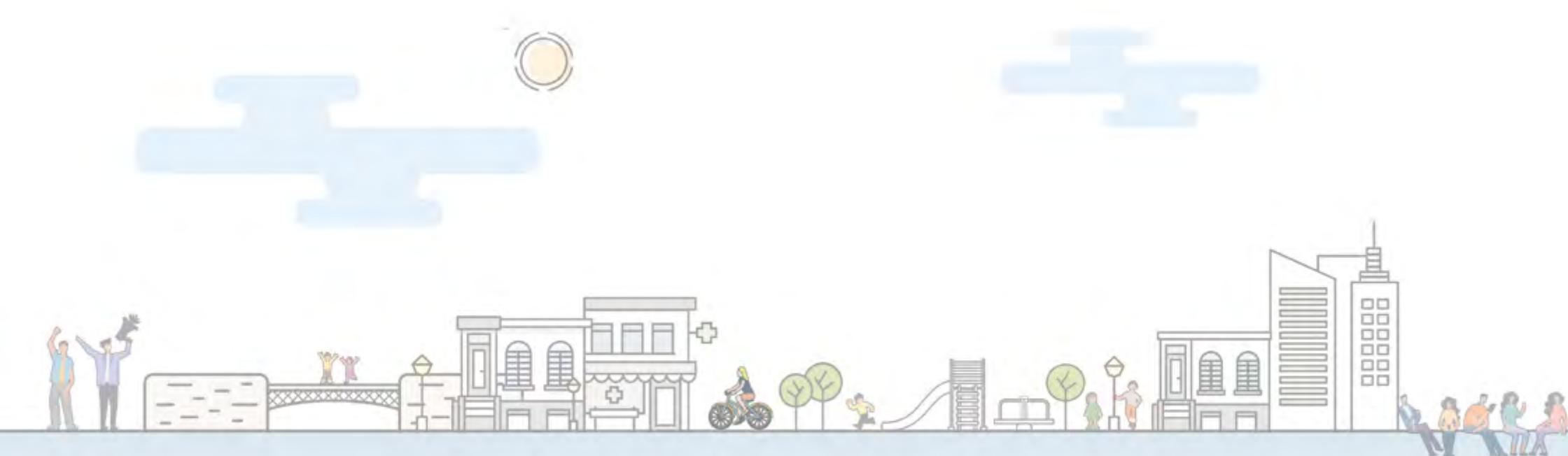


DÉMARCHE

Ville amie des enfants

2020 / 2026

Cinq engagements en faveur des droits de l'enfant



ÊTRE UNE VILLE AMIE DES ENFANTS EN FRANCE

Initiative Ville amie des enfants

- depuis 18 ans
- promotion des droits de l'enfant
- application des droits par la communauté éducative

Aujourd'hui, le modèle Ville amis des enfants :

5 engagements afin de faire respecter les droits de l'enfant sur leur territoire.



Laissez-vous conduire et découvrez, apprenez, mettez en oeuvre les droits de l'enfant à travers les cinq priorités qui sont celles de toutes les villes du réseau pendant ce mandat 2020/2026.

*Durant ces six années de partenariat :
rencontres thématiques, rendez-vous d'experts,
groupes de travail, dynamique de réseau.*

5 ENGAGEMENTS POUR LE MANDAT 2020/2026

Une Ville amie des enfants...

*affirme sa volonté de
lutter contre l'exclusion,
contre toute forme de
discrimination et d'agir
en faveur de l'équité.*

*permet et propose un parcours
éducatif de qualité à chaque enfant
et jeune de son territoire.*

*développe, promeut,
valorise et prend
en considération
la participation
et l'engagement de
chaque enfant et
jeune.*

*assure le bien-être de
chaque enfant à travers une
dynamique publique locale
favorisant et accompagnant
son épanouissement, son
respect et son individualité.*

#1

#2

#3

#4

#5

*noie un partenariat avec
UNICEF France pour
contribuer à sa mission
de veille, de sensibilisation
et de respect des droits
de l'enfant en France et
dans le monde.*

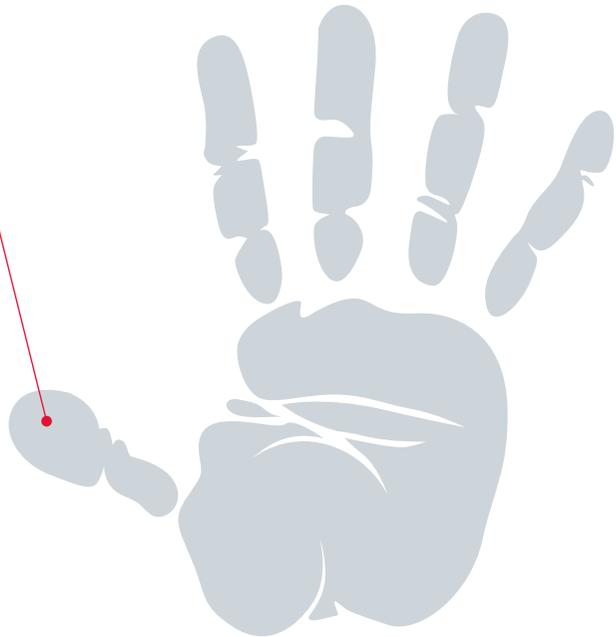
NOTRE PLAN D'ACTION MUNICIPAL DE L'ENFANCE ET LA JEUNESSE 2020/2026



Une Ville amie des enfants...

#1

assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.



 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	 10 RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

Qu'en dit la Convention internationale des droits de l'enfant ?				
 3 INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT	 5 RÔLE DE LA FAMILLE	 6 VIE, SURVIE ET DÉVELOPPEMENT	 18 RESPONSABILITÉ DES PARENTS	 24 SANTÉ, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT

LES RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE

- *Recommandation #1 – Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents*
- *Recommandation #2 – Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes*
- *Recommandation #3 – Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent*



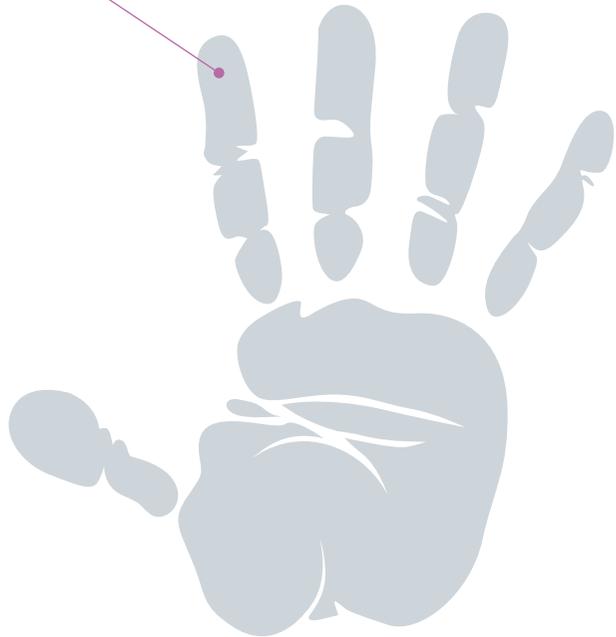
© Ville de Mournans-Sartoux



Une Ville amie des enfants...

#2

affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.



	1 PAS DE PAUVRETÉ
	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
	10 INÉGALITÉS RÉDUITES
Qu'en dit la Convention internationale des droits de l'enfant ?	
	2
	3
	19
	23
	34

LES RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE

- *Recommandation #1 – Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés*
- *Recommandation #2 – Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons*
- *Recommandation #3 – Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes*



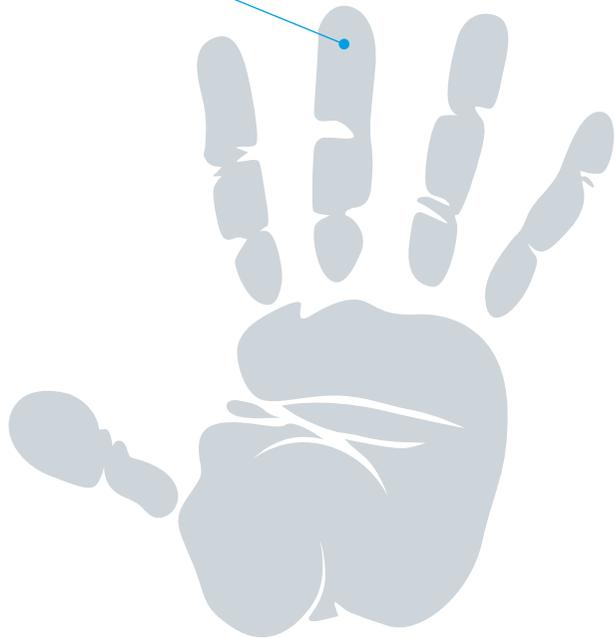
© UNICEF France/Lorea Marchand



Une Ville amie des enfants...

#3

permet et propose un parcours éducatif de qualité à à chaque enfant et jeune de son territoire.



LES RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE

- *Recommandation #1 – Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté*
- *Recommandation #2 – Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire*
- *Recommandation #3 – Accompagner les parents et les jeunes face aux défis de l'adolescence*



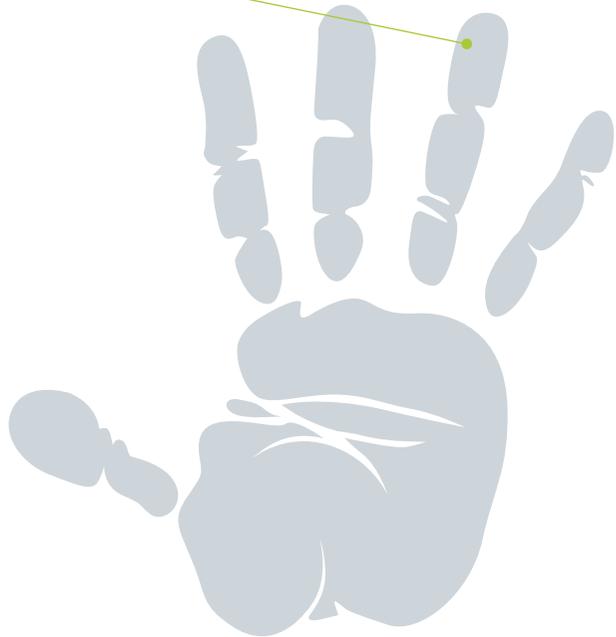
© UNICEF/UND144180/Rich



Une Ville amie des enfants...

#4

développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.



Qu'en dit la Convention internationale des droits de l'enfant ?

 12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	 13 LIBRE PARTAGE DES IDEES	 14 LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION	 15 CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	 17 ACCES AUX INFORMATIONS
---	-----------------------------------	--	--	----------------------------------

LES RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE

- *Recommandation #1 – Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville*
- *Recommandation #2 – Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans*
- *Recommandation #3 – Solidarité et pair à pair*



© UNICEF France/LouizArt



Une Ville amie des enfants...

#5

noe un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.



LES RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE

- *Recommandation – Elaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville*



Un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse



Un protocole d'accord pour le mandat



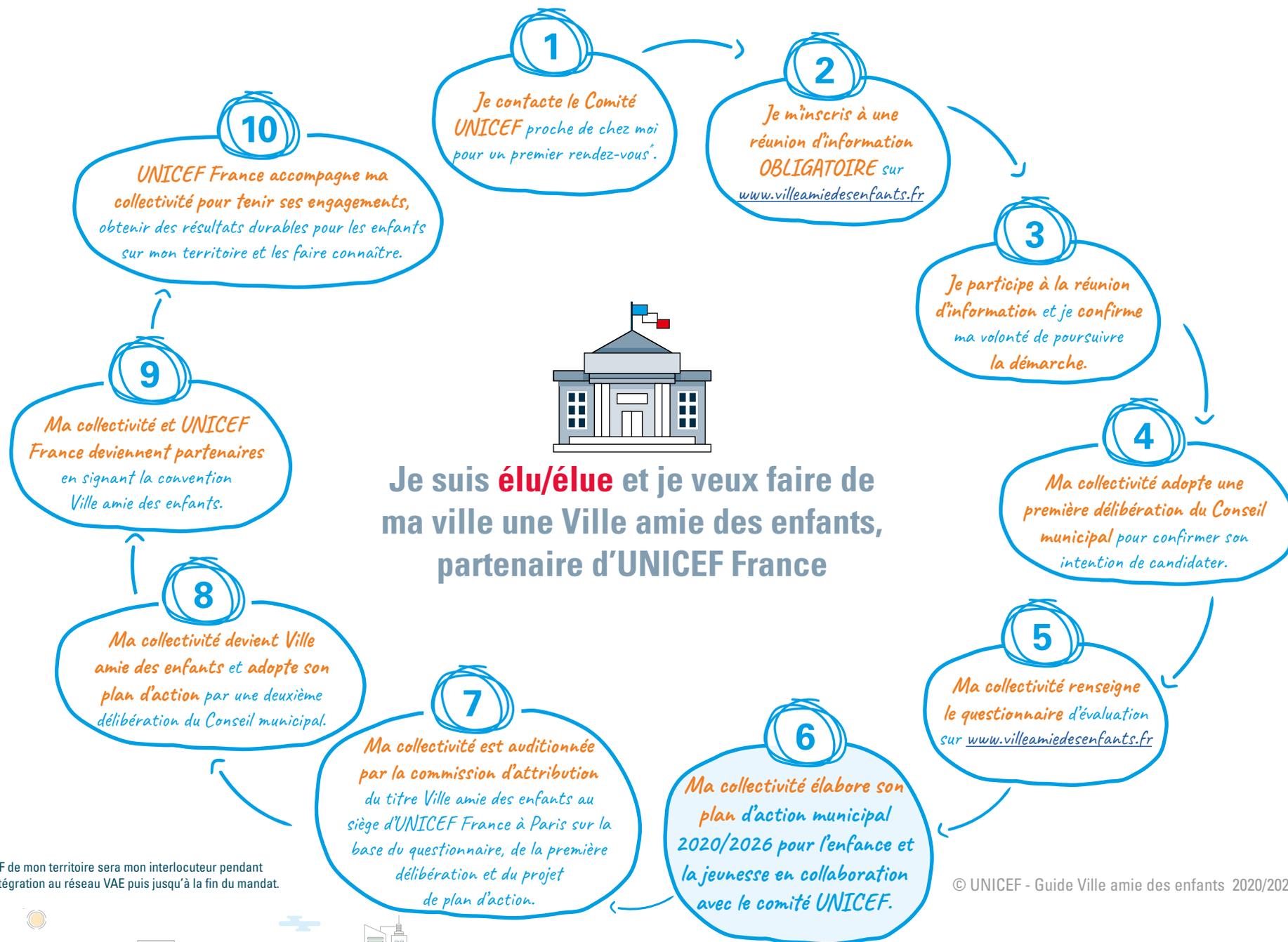
Une feuille de route annuelle



© UNICEF France/Disc



UNE INTÉGRATION EN 10 ÉTAPES



* Le comité UNICEF de mon territoire sera mon interlocuteur pendant toute la phase d'intégration au réseau VAE puis jusqu'à la fin du mandat.

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE AU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS

Il ne sera pas possible d'intégrer le réseau VAE tout au long du mandat mais sur des périodes définies.

Voir le calendrier sur www.villeamiedesenfants.fr

Devenir Ville amie des enfants implique un processus défini et daté. Plusieurs campagnes d'intégration seront proposées au cours du mandat. Estimez le temps nécessaire à la candidature grâce à la frise ci-dessous.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INTÉGRATION AU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS

Jour 0

Dans les 15 jours qui suivent le début de la campagne d'intégration au réseau Ville amie des enfants

INSCRIPTION À UNE RÉUNION D'INFORMATION OBLIGATOIRE SUR LA CANDIDATURE EN LIGNE, À PARIS (OU DANS CERTAINES RÉGIONS)

Les dates de début de campagne et de réunions sont communiquées sur le site Ville amie des enfants avec la possibilité de s'inscrire en ligne.

CONFIRMATION DE L'INTENTION DE CANDIDATER

Inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'intention de candidater.

Dans les 45 jours qui suivent la réunion d'information

RENSEIGNEMENT DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE PAR LA VILLE

La validation ou non validation de la candidature parviendra dans les 10 jours.

ÉLABORATION ET ENVOI DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Au maximum 4 mois 1/2 après la réunion d'information (si validation du questionnaire)

1 mois après l'envoi du plan d'action

AUDITION DE LA VILLE CANDIDATE PAR LA COMMISSION COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'UNICEF FRANCE À PARIS

La commission d'attribution auditionne les villes candidates après lecture de l'intégralité du dossier.

RÉPONSE DE LA COMMISSION COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR L'ATTRIBUTION DU TITRE À LA VILLE

La Commission Collectivités territoriales d'UNICEF France informe la ville candidate de son intégration ou non dans le réseau VAE.

15 jours après la Commission Collectivités territoriales

Devenir Ville amie des enfants c'est



Un questionnaire



Un plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse



Un protocole d'accord pour le mandat



Une feuille de route annuelle

Et après l'intégration au réseau, que se passe-t-il ?

En intégrant ce réseau, vous affirmez votre volonté de porter **un autre regard** sur l'enfant et l'adolescent en mettant en œuvre une politique petite enfance, enfance, jeunesse respectueuse de la CIDE (Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, ratifiée par la France en 1990).

Au vu de la qualité du réseau et de sa montée en gamme depuis 2002, UNICEF France

fait le pari, sur ce mandat, d'un réseau encore plus engagé. **Pour ce faire, nous avons repensé notre partenariat et allons vous accompagner différemment tout au long du mandat.**

À travers votre plan d'action, nous allons, ensemble, **collaborer et atteindre les objectifs annoncés.**

Appartenir au réseau Ville Amie des Enfants, c'est

Ce réseau constitue un « laboratoire » d'innovations des politiques publiques locales dont la dynamique repose sur :

- des engagements politiques annoncés
- le partage des bonnes pratiques
- des objectifs qualitatifs et quantitatifs
- de l'intelligence collective
- un suivi régulier de certains projets
- des experts pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets
- une volonté collective



LA THÉORIE DU CHANGEMENT VILLE AMIE DES ENFANTS

OBJECTIF ET VISION	Chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville.				
ENGAGEMENTS DES VILLES	<i>Une Ville amie des enfants assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.</i>	<i>Une Ville amie des enfants affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.</i>	<i>Une Ville amie des enfants permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.</i>	<i>Une Ville amie des enfants développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.</i>	<i>Une Ville amie des enfants noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.</i>
RECOMMANDATIONS D'UNICEF FRANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir d'investir dans la petite enfance et l'accompagnement des parents • Lutter contre la pollution de l'air aux abords des lieux éducatifs et sportifs fréquentés par les enfants et les jeunes • Considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accès aux services publics pour tous les enfants y compris les plus défavorisés • Œuvrer pour que les filles aient le même accès aux loisirs que les garçons... • Mettre en place un plan de lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants et aux jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir compte des difficultés d'accès à l'école des enfants en grande pauvreté • Décloisonner l'éducation pour garantir un parcours éducatif cohérent aux enfants et aux jeunes du territoire. • Accompagner les parents face aux défis l'adolescence 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre des espaces formels et informels de consultation et d'expression pour tous les enfants et jeunes pour les associer aux projets de ville • Participer à la Consultation nationale des 6/18 ans • Solidarité et pairs à pairs 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville
STRATÉGIES MISES EN OEUVRE AU COURS DU MANDAT	<ul style="list-style-type: none"> • Politiques publiques adaptées aux besoins et attentes des enfants et jeunes • Communication, sensibilisation et plaidoyer en faveur des droits de l'enfant • Élaboration d'une vision commune de la place de l'enfant dans la ville • Définition de la stratégie et budget dédiés • Coordination et partenariats intersectoriels • Mécanismes et processus inclusifs et ouverts à la participation des enfants • Formation et renforcement des capacités des élus et agents de la collectivités • Collecte de données et évaluations 				
PARTIES PRENANTES	Collectivité locale / Référent Ville amie des enfants / Comité de pilotage local	UNICEF France (Siège et représentants locaux)	Partenaires / Experts	Société civile / Enfants et jeunes	

Résultats



Si le bien-être de chaque enfant est assuré, qu'il peut s'épanouir et est respecté dans son individualité, si chaque enfant est protégé de l'exclusion, de la discrimination, de la violence et est traité équitablement, si chaque enfant bénéficie d'une éducation de qualité, si la voix, les besoins et les priorités de chaque enfant sont entendus et pris en compte, si chaque enfant a connaissance de ses droits et qu'ils sont respectés par tous, alors tous les enfants profiteront de leur enfance et réaliseront leur plein potentiel grâce à la réalisation égale de leurs droits dans leur ville.

2020 / 2026

Ville amie des enfants

Cinq engagements pour un mandat

affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et d'agir en faveur de l'équité.

assure le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

permet et propose un parcours éducatif de qualité à chaque enfant et jeune de son territoire.

développe, promeut, valorise et prend en considération la participation et l'engagement de chaque enfant et jeune.

noue un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

#1

#2

#3

#4

#5



unicef 
pour chaque enfant

La force d'impact de l'action du réseau Ville amie des enfants

Être Ville amie des enfants c'est accompagner le changement sur son territoire en termes d'application de la Convention internationale des droits de l'enfant

Pour quels résultats ?

La vision du réseau Ville amie des enfants

Chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville.

- Si le bien-être de chaque enfant est assuré,
- Qu'il peut s'épanouir et est respecté dans son individualité,
- Si chaque enfant est protégé de l'exclusion, de la discrimination, de la violence et est traité équitablement,
- Si chaque enfant bénéficie d'une éducation de qualité,
- Si la voix, les besoins et les priorités de chaque enfant sont entendus et pris en compte,
- Si chaque enfant a connaissance de ses droits et qu'ils sont respectés par tous,
- Alors tous les enfants profiteront de leur enfance et réaliseront leur plein potentiel grâce à la réalisation égale de leurs droits dans leur ville.



Devenir Ville amie des enfants c'est établir un véritable plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur la base des recommandations d'UNICEF.



Appartenir au réseau
Ville amie des enfants, c'est...

- des engagements politiques annoncés
- le partage des bonnes pratiques
- des objectifs qualitatifs et quantitatifs
- de l'intelligence collective
- un suivi régulier de certains projets
- des experts pour vous accompagner dans l'élaboration de vos projets
- une volonté collective



Avec UNICEF France vous pouvez :

Protéger et garantir leurs droits

- **Rejoindre** un réseau de villes engagées pour le respect des droits de l'enfant en France et dans le monde en rejoignant le réseau « Ville amie des enfants »
- **Former** vos agents et élus municipaux aux enjeux de l'application des droits de l'enfant en France
- **Évaluer** la perception des enfants et des adolescents sur l'exercice de leurs droits en participant à la Consultation nationale des 6/18 ans



Sensibiliser aux droits de l'enfant

- **Retrouver** en libre accès sur [myUNICEF.fr](http://myunicef.fr) un ensemble d'outils pédagogiques de sensibilisation aux droits de l'enfant destinés aux enfants, jeunes et acteurs éducatifs
- **Participer** à des projets éducatifs et solidaires « clés en main », autour des droits de l'enfant : Prix UNICEF de littérature jeunesse, UNIDAY, journée de l'engagement, Nuit de l'Eau, Frimousses de l'UNICEF...

Favoriser l'engagement des enfants et des jeunes

- **Encourager** l'engagement solidaire des enfants et des jeunes à partir de 6 ans et jusqu'à 26 ans, grâce à des projets éducatifs innovants et adaptés
- **Créer** un Club UNICEF en accueil de loisirs, en classe, accompagner et soutenir des Jeunes ambassadeurs dans leurs projets

www.villeamiedesenfants.fr – villeamiedesenfants@unicef.fr

www.myunicef.fr – www.unicef.fr

Abonnez-vous à notre newsletter pour suivre les actualités du réseau Ville amie des enfants

LE PROCESSUS DE CANDIDATURE AU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS

Il ne sera pas possible d'intégrer le réseau VAE tout au long du mandat mais sur des périodes définies.

Voir le calendrier sur www.villeamiedesenfants.fr

Devenir Ville amie des enfants implique un processus défini et daté. Plusieurs campagnes d'intégration seront proposées au cours du mandat. Estimez le temps nécessaire à la candidature grâce à la frise ci-dessous.

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE D'INTÉGRATION AU RÉSEAU VILLE AMIE DES ENFANTS

Jour 0

Dans les 15 jours qui suivent le début de la campagne d'intégration au réseau Ville amie des enfants

INSCRIPTION À UNE RÉUNION D'INFORMATION OBLIGATOIRE SUR LA CANDIDATURE EN LIGNE, À PARIS (OU DANS CERTAINES RÉGIONS)

Les dates de début de campagne et de réunions sont communiquées sur le site Ville amie des enfants avec la possibilité de s'inscrire en ligne.

CONFIRMATION DE L'INTENTION DE CANDIDATER

Inscription à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'intention de candidater.

Dans les 45 jours qui suivent la réunion d'information

RENSEIGNEMENT DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE PAR LA VILLE

La validation ou non validation de la candidature parviendra dans les 10 jours.

ÉLABORATION ET ENVOI DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Au maximum 4 mois 1/2 après la réunion d'information (si validation du questionnaire)

1 mois après l'envoi du plan d'action

AUDITION DE LA VILLE CANDIDATE PAR LA COMMISSION COLLECTIVITÉS TERRITORIALES D'UNICEF FRANCE À PARIS

La commission d'attribution auditionne les villes candidates après lecture de l'intégralité du dossier.

RÉPONSE DE LA COMMISSION COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SUR L'ATTRIBUTION DU TITRE À LA VILLE

La Commission Collectivités territoriales d'UNICEF France informe la ville candidate de son intégration ou non dans le réseau VAE.

15 jours après la Commission Collectivités territoriales